

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	14	
Présents	12	
Votants	14	
Absents	2	
Exclus	0	
Date de convocation 04 mars 2026	Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Christophe BOCQUET, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD.	
Date d'affichage 05 mars 2026	Absents excusé : Emmanuel SERRIER, Gil BENICHOU	
DEL 2026-008		
OBJET : Acquisition de parcelles au Chef-Lieu - régularisations	Procuration : Emmanuel SERRIER à Cédric VERNEY, Gil BENICHOU à Chantal MARCHAND <i>Philippe HELF a été nommé secrétaire de séance</i>	

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2019-02-22-010 en date du 22 février 2019 portant acquisitions Chef-Lieu.

Un acte administratif a été pris pour l'exécution de cette délibération.

Il a été constaté que l'acte administratif est incomplet, et qu'une partie des parcelles mentionnées dans la délibération n'ont pas été repris dans l'acte.

Il convient donc de régulariser cette situation par l'établissement d'un nouvel acte administratif.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir **délibéré**, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires pour régulariser cette situation, et notamment la consultation de cabinets pour l'établissement de l'acte
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte qui interviendra à l'issue

Le Secrétaire de séance,

Philippe HELF



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

